

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018**

◆

Le neuf avril deux mil dix huit à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Vindelle (Charente) se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mr Bruno PROUX maire.

Date de convocation : 30/03/2018

**Étaient présents :**

Mesdames : BERNARD Martine- CREVEL Sylvie - GREGOIRE Nathalie-  
MOUFFLET Isabelle- PELLIER Emmanuelle –

Messieurs : AMSLER Jean Marc – BEYNAUD Philippe (arrivé à 18h55 à la question 4)  
CHASLERIE Sylvain - EYMOND Gilbert - LEGERON Bernard -PROUX Bruno –  
SOLTYSIAK Laurent

**Absents excusés :**

Mme DOS SANTOS Emilie qui a donné procuration à Mr EYMOND Gilbert

Mr MORNEY Thierry qui a donné procuration à Mr PROUX Bruno

Mme RICHARD Viviane qui a donné procuration à Mr AMSLER Jean-Marc

**Absents :**

Mr BEYNAUD Philippe

**Secrétaire de séance :** Mme CREVEL Sylvie

Le compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

**1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Mr Bruno PROUX, Maire, quitte la salle, Mr EYMOND Gilbert rapporte le compte administratif 2017, dressé par le maire.

Mr EYMOND Gilbert, donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui est résumé ci-dessous.

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
RECETTES DE L'EXERCICE	784 071.88	439 139.55
DEPENSES DE L'EXERCICE	771 889.06	378 934.26
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 12 182.82</b>	<b>+ 60 205.29</b>
<b>RESULTAT EXERCICE ANTERIEUR</b>	<b>+ 57 208.51</b>	<b>- 26 373.55</b>
Reversement SMVM Champniers	+ 628.07	+ 15 093.48
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>+ 70 019.40</b>	<b>+ 48 925.22</b>

### RESULTATS 2017

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT .....	70 019.40
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT .....	48 925.22
Sous total.....	<b>118 944.62</b>

RESTE A REALISER 2017 : Recettes (subventions travaux réhabilitation bar de la mairie)

(subventions travaux réhabilitation bar de la mairie)

<b>FISAC</b> .....	27 451.00
Département.....	12 000.00
Réserve parlementaire.....	10 000.00
FEADER.....	15 678.00
REGION.....	38 000.00
• FCTVA 2017.....	6 248.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2017</b> .....	<b>228 321.62</b>

Le conseil municipal après délibération, vote : Adopté 11 voix, contre 3 voix Mr SOLTYSIAK, Mr CHASLERIE, Mme MOUFFLET

Le Conseil municipal, à la majorité, vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes mentionnés ci-dessus.

## **2 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes : centre communal d'action social.

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

.

## **3– AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Après avoir examiné le compte administratif, monsieur le maire propose d'affecter les résultats de l'année 2017 comme suit :

<b>Solde d'exécution de la section de fonctionnement</b>
--

A- Résultat de l'exercice :	+ 12 182.82 €
B- Résultat antérieur reporté :	+ 57 836.58 €
<u>C - Résultat à affecter = A + B</u>	+ <b>70 019.40 €</b>

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>
---

D- résultat d'investissement cumulé (ligne 001)	+ <b>48 925.22 €</b>
---	----------------------

**AFFECTATION**

<b><u>D – EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</u></b>	+ <b>48 925.22 €</b>
(Recette d'investissement 001)	

<b><u>H – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</u></b>	
(Recette de fonctionnement 002)	+ <b>70 019.40 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2017 proposé ci-dessus.

**4 – VOTE DU BUDGET 2018 / (arrivée de Mr BEYNAUD Philippe)**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2018. Le budget 2018 est présenté par chapitre et par opération

FONCTIONNEMENT					
			OO2	Excédent reporté	70 019.40
O11	charges générales	228 859.00	70	Produits service	39 560.00
O12	personnel	299 227.00	73	fiscalité	394 390.00
65	autres charges de gestion courante	250 116.00	74	dotations	246 810.00
66	Intérêts	19 220.00	75	locations	57 690.60
			013	Atténuation des charges	18 280.00
O23	Virt section invest	143 247.00	042	Travaux en régie	113 919.00
	<b>TOTAL</b>	<b>940 669.00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>940 669.00</b>
INVESTISSEMENT					
001	Déficit reporté	0.00	1068	Excédent reporté	48 925.22
040	Travaux en régie	113 919.00			
16	Emprunt et dettes	74 230.00			
			O21	Virt de la sect fonct	143 247.00
			10222	FCTVA	22 200.78
			10226	Taxe aménagement	10 000.00
			165	Dépôt et cautionnement	1 000.00
	<b>Opérations</b>			<b>Opérations</b>	
				<b>Subventions</b>	
186	Stade foot	745.00			
192	Commerce Multi services	1 693.00	192	Commerce Multi services	103 129.00
184	voirie	26 240.00	184	Voirie	7 640.00
			197	Sécurité abords écoles	20 164.00
194	Matériel service technique	15 000.00			
195	Eglise	6 569.00			
142	Salle des fins bois	13 500.00			
172	Ecole	3 310.00			
174	Matériel mairie	1 100.00			
199	Bâtiment Atelier municipal	100 000.00			
	<b>TOTAL</b>	<b>356 306.00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>356 306.00</b>

Le conseil municipal après délibération, vote : Adopté 12 voix, contre 3 voix Mr SOLTYSIAK, Mr CHASLERIE, Mme MOUFFLET



Le conseil municipal, **vote à la majorité**, le budget primitif 2018 proposé ci-dessus.  
Le budget est voté par chapitre et par opération

## **5 – VOTE DES CONTRIBUTIONS 2018 AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

• Ecole maternelle et primaire de BALZAC	93 700
• SDITEC	81
• SIVOM ASBAMAVIS * ASBAMAVIS- RPI * ASBAMAVIS – Animations TAP * ASBAMAVIS – centre de loisirs	7 658 1 929 53 097
• SIVU Crèche de Saint-Yrieix 16710	20 960
• GRAND ANGOULEME (16000) participation ADS	4 600
• SDEG 16 ( <i>cotisation annuelle à l'entretien Eclairage Public</i> )	3 300
• SDEG ( <i>Extension réseau Eclairage Public</i> ).	4 100
	0
• Groupement intercommunal des Ragondins	50
• Agence technique départementale 16	2 800
• Participation frais de fonctionnement école 16710 Saint Yrieix	450
<b><u>TOTAL C/6554</u></b>	<b>192 725</b>

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les participations 2018 proposées ci-dessus.

## **6 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Monsieur le maire propose pour l'exercice 2018 les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation **9.80%**
- Taxe foncière (bâti) **20.50 %**
- Taxe foncière (non bâti) **54.20 %**

Le produit attendu pour l'année 2018 s'élève donc à :

taxes	Bases 2017	Taux 2017	Produits 2017	Bases attendues 2018	Produits attendus 2018
Taxe habitation	1 178 561	9.63	113 495	<b>1 200 000</b>	<b>117 600</b>
Taxe foncière bâti	727 471	20.00	145 494	<b>730 500</b>	<b>149 752</b>
Taxe foncière non bâti	43 440	51.39	22 324	<b>43 400</b>	<b>23 523</b>
total			281 313		<b>290 875</b>

Le conseil municipal après délibération, vote : Adopté 12 voix, contre 3 voix Mr SOLTYSIAK, Mr CHASLERIE, Mme MOUFFLET

Le conseil municipal, **à la majorité**, adopte les propositions ci-dessus.

#### **7 – CONTRAT D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur LEGERON Bernard, adjoint au maire, expose la nécessité de souscrire un contrat annuel pour l'entretien des ouvrages d'assainissement du bâtiment communal « bar de la mairie ».

Il propose de souscrire un contrat avec la société SNATI Assainissement 17414 SAINT-JEAN D'ANGELY pour un montant annuel de 400.00 € HT.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte la proposition ci-dessus mentionnée

#### **8 – DEMANDES DE SUBVENTION CONSTRUCTION BATIMENT COMMUNAL POLES TECHNIQUE ET ASSOCIATIF**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la nécessité de construire un bâtiment neuf communal afin d'y installer un pôle associatif et technique

Cette construction peut faire l'objet de subventions :

Le coût prévisionnel de la construction s'élève à 222 433 € HT

Le conseil municipal après délibération, vote : Adopté 12 voix, contre 2 voix Mr SOLTYSIAK et Mme MOUFFLET, abstention : Mr CHASLERIE

Le Conseil Municipal **DECIDE, à la majorité**, de déposer des demandes de subvention :

- au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2018 et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2018, deux subventions d'état pour lesquelles, la commune de Vindelle serait, potentiellement éligible pour le projet de construction d'un bâtiment communal pôle associatif et technique
- auprès du conseil départemental de la Charente, dans le cadre du soutien à l'initiative locale

<u>origine</u>	<u>Montant de la dépense subventionnable</u>	<u>pourcentage</u>	<u>montant</u>
Conseil départemental	70 000 €	20 %	14 000 €
DSIL	222 433 €	38 %	84 525 €
DETR	222 433 €	35%	77 851 €
Total subventions			<b>176 376 €</b>
Autofinancement			<b>46 057 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>222 433 €</b>

## **9 – DEPLACEMENT MONUMENT AUX MORTS**

Compte tenu de la position actuelle non adéquate du Monument aux Morts, sis place de l'église et de sa dégradation due à différents chocs de véhicules (l'emplacement actuel s'avère dangereux pour la circulation), une réflexion a été lancée afin de mieux cerner l'endroit le plus approprié pour le déplacement de celui-ci ainsi que des réparations à lui apporter.

Les résultats de cette étude ont fait apparaître que le Monument serait mieux valorisé et sécurisé dans le square rue du centre.

Le plan de financement prévisionnel d'investissement pour le déplacement du Monument aux Morts ainsi que de sa restauration est le suivant :

<u>origine</u>	<u>Montant de la dépense subventionnable</u>	<u>pourcentage</u>	<u>montant</u>
Conseil départemental	10 300.00	20 %	2 060 €
ONACVG	10 300.00		1 600 €
Autofinancement			6 640 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>10 300 €</b>

Conformément à l'article 261-4-10 du Code Général des Impôts (CGI), ce type de projet est exonéré de TVA

Le conseil municipal après délibération, vote : Adopté 14 voix - abstention : Mr CHASLERIE
--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :



APPROUVE le plan de financement mentionné ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) et du département de la Charente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier, y compris le plan de financement relatif à ces travaux

### **10 – LOYER LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le maire propose de fixer le loyer du logement sis appart 3, 8 place de l'église, 16430 Vindelle, pour le nouveau locataire à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Le Conseil municipal, décide, **à l'unanimité**,

- De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, le montant mensuel du loyer à 298.00 euros pour l'appartement 3 situé 8 place de l'église, 16430 Vindelle
- De fixer le montant des charges mensuelles à 7.00 euros
- De demander un dépôt de garantie égal à un mois de loyer soit 298.00 euros.
- De donner pouvoir au maire pour la signature du bail

### **11 – RESTITUTION CAUTION LOYER**

Monsieur le maire informe l'Assemblée du départ, le 31 Janvier 2018, de Monsieur DECONGEAT Vincent, locataire de l'appartement 3, 8 place de l'église, 16430 VINDELLE.

Mr DECONGEAT Vincent ayant versé une caution d'entrée d'un montant de 281 €uros et l'état des lieux contradictoires n'ayant soulevé aucune réserve, monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à restituer la caution d'entrée à monsieur DECONGEAT Vincent.

Le Conseil municipal, décide, **à l'unanimité** :

- de restituer dans son intégralité le dépôt de garantie versé par monsieur DECONGEAT Vincent dans le cadre de son contrat de bail en date du 30 Août 2010 et s'élevant à 281.00 €uros.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- **10 ans du SIVOM** : samedi 5 mai 2018 à la salle des fins bois
- **Rythmes scolaires** : le 6 février, le conseil d'école s'est prononcé pour les rythmes scolaires applicables à la rentrée de septembre 2018.  
En l'absence de consensus, le cadre général de la semaine à 4,5 jours est retenu.  
Les communes de balzac et Vindelle se sont positionnées en faveur de la semaine des 4,5 jours.  
En ce qui concerne les enseignantes, 4 sont en faveur de la semaine à 4,5 jours, 4 sont pour la semaine à 4 jours et une abstention.  
Les parents d'élèves se sont abstenus

- **Le ministère de la Transition écologique** a publié un arrêté du 02 janvier 2018, qui autorise maintenant les chasseurs à utiliser un silencieux sur leur fusil. L'objectif est de préserver l'ouïe des chasseurs. D'après l'association des chasseurs, ce dispositif est un réducteur de son, pas un silencieux : Son utilisation permettrait de perdre environ 20 décibels, mais on devrait entendre encore le bruit de l'arme
- **Travaux eau potable Guissalle** : les travaux de canalisation se terminant fin mai, la réfection de la voirie (Route départementale : enrobé, voirie communale : bi couche) aura lieu autour du 15 juin.
- **Déplacement monument aux morts** : concernant la proposition de déplacement du monument aux morts, l'association FNACA sera consulté pour avis du nouveau lieu d'implantation.

**La séance est levée à 21h30**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018**

<b>Mr Bruno PROUX</b>	<b>Mr Gilbert EYMOND</b>	<b>Mr Bernard LEGERON</b>
<b>Mme Nathalie GREGOIRE</b>	<b>Mme Martine BERNARD</b> <b>Absente excusée qui a donné</b> <b>procuration à Mr EYMOND</b> <b>Gilbert</b>	<b>Mme Viviane RICHARD</b> <b>Qui a donné procuration à</b> <b>Mr AMSLER Jean Marc</b>
<b>Mr BEYNAUD Philippe</b>	<b>Mr Jean-Marc AMSLER</b>	<b>Mr Thierry MORNEY</b> <b>Qui a donné procuration</b> <b>à mr PROUX Bruno</b>
<b>Mme Sylvie CREVEL</b>	<b>Mme Emmanuelle PELLIER</b>	<b>Mme Emilie DOS SANTOS</b> <b>qui a donné procuration</b> <b>à Mr EYMOND Gilbert</b>
<b>Mr Sylvain CHASLERIE</b>	<b>Mme Isabelle MOUFFLET</b>	<b>Mr SOLTYSIAK Laurent</b>